

Option d'audiophonologie (audiologie et phoniatrie)
Document de travail avant avis de la CNEMMOP le 29/08/17 et du CNESER le 18/09/17

1. Organisation générale

1.1. Objectifs généraux de la formation

- Connaissances de l'approche clinique, des explorations fonctionnelles audio vestibulaires et acquisition de compétences pour les réaliser chez l'adulte et l'enfant.
- Connaissances de l'approche clinique, des explorations fonctionnelles de la voix et de la déglutition et acquisition d'une compétence pour les réaliser aussi chez l'adulte et l'enfant.

Prérequis : Posséder les données actualisées traitant de :

- L'anatomie du labyrinthe, des voies auditives centrales et périphériques ainsi que leur innervation et vascularisation.
- La biophysique de la cochlée et du vestibule.
- Les différentes unités de mesure du son et leur maniement.
- La physiologie de l'audition : cochlée, nerf cochléaire et voies centrales de l'audition.
- La physiologie du vestibule et ses afférences. Les voies centrales et associatives devront être connues, de même que la nystagmogenèse et les voies oculomotrices centrales afin d'appréhender au mieux les anomalies oculomotrices associées aux pathologies neurologiques centrales malformatives, génétiques, dégénératives, inflammatoires, vasculaires ou tumorales génératrices de vertiges.
- La physiologie de l'équilibre au sens large, en connaissance des voies visuelles et proprioceptives contribuant en synergie avec les vestibules et le cervelet à l'état d'équilibre.
- Les données modernes concernant le vieillissement auditif et vestibulaire.
- Les données modernes concernant les maladies cérébrales dégénératives interagissant avec les troubles sensoriels de l'audition et de l'équilibre (maladie de Parkinson, maladie d'Alzheimer).
- La physiologie de la voix et de la déglutition
- Connaître les étiologies neurologiques et systémiques des troubles de la voix et de la déglutition

1.2. Durée de l'option

2 semestres

2. Caractéristiques

2.1. Enseignements hors stages

Volume horaire :

2 demi-journées par semaine : une demi-journée en autonomie et une demi-journée supervisée

Nature des enseignements :

En application de l'article 5 du présent arrêté :

- enseignement en autonomie notamment par e-learning
- Enseignement sous forme supervisée : exercices de simulations
- Séminaires nationaux ou régionaux

Connaissances:

Elles sont détaillées sur la plateforme numérique de la spécialité d'ORL-chirurgie cervico-faciale.

- Audiologie, pathologie vestibulaire chez l'adulte et l'enfant
- Phoniatrie :
 - La voix et la parole
 - La déglutition

2.2. Stages

Stages à réaliser

2 stages d'une durée d'un semestre dans un lieu agréé à titre principal en ORL-chirurgie-cervico-faciale et bénéficiant d'un agrément fonctionnel pour l'option Audiophonologie.

L'un de ces stages peut être accompli sous la forme d'un stage mixte dans un lieu et auprès d'un praticien maître de stage des universités agréés à titre principal en ORL-chirurgie-cervico-faciale et bénéficiant d'un agrément fonctionnel pour l'option Audiophonologie.

Critères d'agrément des stages pour cette option, en lien avec le DES d'origine, éventuellement services avec double agrément

En sus des dispositions de l'article 34 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine, la commission d'agrément prend en compte la présence d'au moins un enseignant en ORL-chirurgie-cervico-faciale ayant une compétence reconnue dans un des 2 domaines principaux : audiologie et pathologie vestibulaire ou phoniatrie.

Compétences à acquérir:

Elles sont détaillées dans la plateforme numérique de la spécialité d'ORL-chirurgie cervico-faciale, en particulier :

- Audiologie :
 - Chez l'adulte
 - Chez l'enfant
- Explorations cliniques et paracliniques, traitements médicaux spécifiques du vestibule :
- Troubles de la voix et de la parole
- Troubles de la déglutition

2.3. Evaluation

Modalités de l'évaluation des connaissances

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine

Acquisition des connaissances supervisées par le maître de stage validée par des réponses à des questions en rapport avec les thèmes sous la responsabilité du coordonnateur local d'ORL et chirurgie cervico-faciale

Modalités de l'évaluation des compétences

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine

Avoir réalisé au moins 10 tests ou manœuvres décrites pour chaque compétence à acquérir pendant les stages. Cette activité est contrôlée et validée par le maître de stage sur le portfolio de l'étudiant.

2.4. Modalités de validation de l'option

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine

Réalisation d'un mémoire de recherche clinique sur les troubles labyrinthiques et leur analyse paraclinique (Surdités ou vertiges) ou sur les troubles de la voix et/ou de la déglutition.